DISCOVRS SVR LA Lettre de Monſieur le Prince.

LES actions des Princes ſont touſiours de poix & d'importance. Ils donnent la loy au monde, & ſemble qu'il ne ſoit faict que pour eux; que le ſoleil ne luiſe que pour leur eſclairer, & que quelques aſtres particuliers preſident à leur naiſſance. C'eſt auſſi pourquoy leurs deportemens ſont regardez d'vn autre œil que ceux du commun, & chacun ſe meſle d'en vouloir penetrer le fond & les conſequences: Et comme leurs vertus ſont bien plus eſclatantes que celles des autres hommes, leurs fautes, s'ils en font, ſont beaucoup plus en veuë & plus remarquables. Nous faiſions toutes ſortes de diſcours ſur ceſt eſloignement de la Cour de Monſieur le Prince; & comme les nuées qui s'aſſemblẽt nous menacent d'orage, de meſme quand on a veu Monſieur le Prince s'aſſembler auec ceux qui ſont de ſa partie, on a eu crainte & auec raiſon, que cela n'excitaſt du trouble & du changement. En fin, ſur ces diſcours & diuers iugemens des vns & des autres, on a apporté à la Royne de la part de Mr. le Prince vne lettre en forme de manifeſte pour iuſtifier ſes actions, & faire voir à tout le monde les cauſes veritables de ſa retraicte. On croyoit aſſez qu'elle eſtoit principalement fondee ſur la ialouſie du gouuernement, & eſtoit aiſé à recognoiſtre où alloit l'indignation de M. le Prince, & ſur qui particulierement il ſe vouloit

deſcharger. Il en parle auiourd'huy tout ouuertement, ſe plaint d'eſtre desfauoriſé & reculé des affaires; qu'on ne luy en faict part qu'autant qu'il plaiſt à ceux qui gouuernent; veut intereſſer tous les Ordres du Royaume en ſes plaintes & reſſentimẽs, cõme eſtans mal traitez tãt en general qu'en particulier; demãde la ſurceance des mariages de France & d'Eſpagne, & par deſſus tout la cõuocatiõ des Eſtats, pour dõner ordre aux deſordres de la France. Ainſi ne reſte-il plus de doute en nos eſprits du meſcõtẽtemẽt de M. le Prince, & de ceux qui l'aſſiſtẽt. No⁹ ſçauõs to⁹ que ceux qui ont voulu remuer en to⁹ les ſiecles, n'ont iamais mãqué de plauſibles & ſpecieux pretextes; aiãs touſiours couuert & maſqué leurs entrepriſes ou de liberté, ou de biẽ public, ou de religion: Et ces mots ſacrez ont eſté les rets & les pieges pour ſurprẽdre la ſimplicité des peuples. Mais Dieu a permis que tout auſſi toſt ils ont eſté recõnus & deſcouuerts, & biẽ que quelqu'vne de ces entrepriſes ayt eu du ſuccez, ſi eſt-ce que la plus part ont eſté malheureuſes & infortunees. Et c'eſt pourquoy M. le Prince & ceux qui l'ont ſuiuy, ont grand intereſt de faire reluire par tout le monde leur innocence, faire voir iuſques au fonds de leurs cœurs la ſincerité de leurs intentions, & qu'ils n'ont eſté touchez d'aucune ambition particuliere, pour ſe retirer de la Cour, & ſe rendre mal-contens: Au cõtraire que les ſeules cõſideratiõs publiques les ont emportez, cõme n'ayans autre but & autre obiet que le ſeruice du Roy, & le biẽ vniuerſel du Royaume. Ce n'eſt pas ſeulement à la France qu'ils doiuent compte de leurs actions; mais il faut que

tous les Princes & Potentats en ſoient bien edifiez, qu'ils en iugent nettement & en leur faueur; Bref qu'ils ſoient deſchargez enuers tous du blaſme de ce remuëment. Ils proteſtent par leurs eſcrits qu'ils ſont ſortis de la Cour, non pour ſortir de l'obeyſſance qu'ils doiuent à leurs Majeſtez, laquelle ils conſerueront inuiolable, mais pour ne pouuoir ſouffrir qu'autres ayent pris leur place, & ſe ſoient emparez du gouuernement de l'Eſtat: On diroit à les ouyr parler qu'ils nous renouuellent la fable de ce Geryon à trois corps, & qu'en la perſonne de trois hommes tout l'Eſtat ſe remuë & ſe manie auiourd'huy, comme ſ'il n'eſtoit animé & inſpiré que d'vne ſeule ame. C'eſt là donc le principal ſujet de leurs plaintes, que quelques particuliers regnent au milieu de nous dans la confuſion, & ont vſurpé ſoubs le nom du Roy vne auctorité abſoluë; comme ſi on ne laiſſoit à leurs Majeſtez que le tiltre & l'image de la dignité royale, & que ces perſonnages ayent tiré à eux la force entiere de la domination, facent les Maires du Palais, les tuteurs du Royaume. Ils n'ont peu, comme ils nous diſent, tellement ſe commander & forcer leur patience d'endurer plus longuement ceſte oppreſſion. Vn genereux deſdain a ſaiſi leurs ames. Ils ſe ſont ralliez enſemble pour oſter le deſordre, & remettre en leur vigueur ancienne les loix du Royaume, qui n'ont pas à leur compte eſté ſeulement violees en leurs perſonnes, mais en tous les Ordres de l'Eſtat. Que pouuoient-ils donc faire en ces occurrences, lors qu'ils entendent la voix & clameur du peuple, qu'ils voyent les loix peruerties,

tout ordre renuersé, que de s'opposer au mal, & en faire tres-humbles remonstrances? Les Princes du sang à la verité sont enfans de la maison, interessez en l'Estat; & apres le respect deu au souuerain qui a toutes sortes d'obligations sur nous, on leur doibt vne particuliere recognoissance. Mais toutes ces submissions ne se rendent aux Princes du sang que par reflexion, comme estans les images du souuerain: Car lors qu'il s'agist du seruice du maistre commun de tous, lors sans condition, sans exception, il y faut courageusement porter nos vies & nos fortunes. Ils seront tousiours bien receus à proposer les bons & salutaires aduis, & faire ouuerture de ce qu'ils iugeront necessaire pour le seruice du Roy & le bien de l'Estat: Mais il faut que ce soit par les voyes legitimes, & qu'ils taschent d'obtenir ceste reformation des desordres tant desiree & attenduë des gens de bien, par moyēs doux & gracieux; non point en se separans de leurs Majestez, mais en s'vnissans plus estroitement auec elles pour la conseruation de leur authorité. Certes le Souuerain est tousiours interessé en l'honneur des Princes de son sang, qui ne peuuent estre blessez que le contrecoup n'en vienne iusques à luy. Ils sont les membres honorables de l'Estat, & sur eux s'appuye & se soustient principalement le corps de la Monarchie: Mais ces membres ont tousiours leur rapport au chef, sans lequel ils ne peuuent subsister. Ce sont branches qui n'ont vie que du tronc. Ils sont comme la palme qui ne peut estre hors de son terroir naturel qu'elle ne languisse, & si on la veut transplanter, elle ne produit aucun fruict. Bref la

grãdeur des Princes du ſang n'eſt qu'vne ombre, à bien parler, ſans l'ayde & aſſiſtance du Souuerain. Ils n'ont en partage que la gloire de l'obeyſſance, & faut qu'ils reglent leurs deſſeins, captiuent leurs volontez ſous les loix de ſa domination. La Monarchie eſt touſiours indiuiſible & incõmunicable. Et le throſne royal eſt comme celuy d'Alexandre, où c'eſtoit crime ſeulement de ſ'aſſeoir; la ſocieté ne ſ'y meſle point; les Roys ſont impatiens d'autre grandeur que la leur; Et tout Monarque veut eſtre le ſeul arbitre de tout ce qui ſe paſſe en ſon Eſtat: Autrement c'eſt ſapper ou esbranler les fondemens de la Monarchie qui ne regarde que l'vnité. Ce n'eſt pas que les bons Roys comme les noſtres, ferment iamais l'oreille aux iuſtes remonſtrances de leurs ſubjects, & que particulierement les Princes du ſang n'y doiuent auoir la meilleure part, & eſtre eſcoutez par deſſus tous. Mais il faut qu'ils portent leurs vœux & leurs intentions aux pieds de leurs Majeſtez auec toute ſorte de reſpect & de ceremonie, & ſe ſouuiennent touſiours qu'il ſuffiſt aux Rois d'oppoſer à leurs ſubiects quels qu'ils ſoient la Majeſté de l'Empire. Si le feu eſt en la maiſon, on ne refuſe point leurs aydes pour l'eſteindre. Les Princes du ſang ne porteront iamais en leurs mains le tiſon fatal de la France, & ne pourront pas regarder du haut d'vne tour l'embraſement de leur patrie: Si noſtre Eſtat eſt malade qu'ils nous donnent les remedes, ſ'ils en ont, pour ſa guariſon: nous ne les pouuons attendre d'vne main plus amie & plus fauorable. Si l'ennemy eſt au Capitole qu'ils viennent hardiment

ſe ſecourir; ils y ont la premiere & plus eſtroitte obligation. Si l'eau entre de toutes parts dans le vaiſſeau,& que les Pilotes qui le conduiſent n'en manient le timon, comme il eſt neceſſaire, ains l'abandonnent aux vents & aux flots, ils ont plus d'intereſt que nuls autres d'y mettre la main, & empeſcher le naufrage. On adore de tout temps les bienfaicteurs publics cõme dieux tutelaires, & nul ne reſiſte à ſon ſalut, ny au bien vniuerſel du pays. Toute entrepriſe qui a pour ſa fin l'vtilité publique, eſt touſiours fauoriſee des vœux communs des gens de bien : Mais au contraire ſi elle ne regarde que le particulier, Dieu permet auſſi toſt qu'elle ſoit diſſipee à la confuſion de ceux qui ſont auteurs des nouueautez. Or la marque la plus certaine pour diſcerner le bon zele d'auec le mauuais,& faire iuger qu'on n'eſt pouſſé que d'vne ſaincte affection, c'eſt quand on ne meſle point ſon intereſt priué auec le public, mais qu'on ſe donne & deuoüe tellemẽt au bien du pays qu'on s'oublie ſoy-meſme, & qu'on renonce à ſon propre bien. Et à la verité les plus beaux deſſeins ſont touſiours ſuſpects & odieux quelque glorieux pretexte qu'ils ayent ſur le front, quand on croit que nos intereſts priuez nous rauiſſent & nous emportent, & que les maux publics ne nous touchent, & ne ſe font ſentir que d'autant que nous en auõs noſtre part. Si le ſeul but des intentiõs de Monſieur le Prince eſt d'auoir pres de leurs Majeſtez le rang qui luy eſt deu, & que nul ne luy peut oſter,& auec cela d'embraſſer à bõ eſciẽt la reformatiõ de l'Eſtat, n'eſt-il pas biẽ ayſé de luy dõner toute ſorte de contentement & de ſatisfaction?

Car qui luy peut enuier l'vn, & s'oppoſer à l'autre? Mais ſi au contraire nous eſtions ſi mal-heureux que le prix de ceſte eſmotion fuſt ſa grãdeur particuliere, & qu'il ne meſuraſt le public que par ſon intereſt, n'aurions nous pas vn grand regret de nous eſtre ſi aiſement laiſſez ſurprendre & perſuader? De verité nous pouuons dire auec le bon-heur de la Frãce & la loüange de Mr.le Prince, que ſa conduite & ſon proceder depuis ſon eſloignement de la Cour ſont autant de clairs teſmoignages de l'integrité de ſes actions, & que iuſques icy il n'y a rien encore qui ſoit ſubiect à ſiniſtre interpretation. C'eſt ce qui rend ſes plaintes, & ſes remonſtrances plus dignes d'eſtre entenduës: Mais quoy! Nous auons eſté ſi ſouuent trompez ſur de ſemblables pretextes, tãt de gens ont contrefait autresfois les zelateurs du public, ont ſouſpiré en apparence la peine & le mal du peuple, ont ſi bien imité la voix des paſteurs, comme l'Hyæne, quand elle les veut deuorer, que ſi nous n'auons auiourd'huy vne iuſte cauſe de deſfiance, pour le moins ſommes-nous excuſables, ſi apres l'experience de tant de maux paſſez, nous craignons d'y retomber, & ne donnons pas foy du premier coup aux paroles, quoy que fondees ſur de grandes apparences. Toutes ſocietez en vn Eſtat Monarchique, incogneuës au Souuerain, ſont touſiours ſuſpectes. Et pour parler franchement, n'eſtoit-il pas deſirable, que ſans donner l'alarme à toute la France, ſans faire tant de bruit & tant d'eſclat, & en vn mot, ſans s'eſloigner de leurs Majeſtez, il euſt pleu à Monſieur le Prince de faire icy, ou pour le moins de tenter les

mesmes effects? Il ne faut pas tousiours croire à toutes sortes d'esprits. Les ames vlcerees reçoiuēt volontiers ce qui flatte leurs passions; mais apres elles y ont regret, & se plaignent en elles mesmes du mauuais conseil qui les a seduits. Et quand ce ne seroit qu'au bruict de ceste retraicte, plusieurs mal-contents se resueillent de toutes parts, & que ceux qui ont besoing d'vne guerre ciuile pour leurs incommoditez priuees, seront tres-aises de changer de condition, n'est-ce pas quelque desplaisir d'auoir esté porté à ces extremitez, qui peuuent, sans y penser, causer ces maux publics? Le pretexte de la guerre du bien public soubs le Roy Loys XI. est l'image de ce remuëment. Les Princes & Seigneurs du Royaume se plaignirent lors d'estre reculez des affaires, & qu'on esleuoit des personnes qui n'estoient de leur qualité. Voicy les mots d'vn Historien du temps: *Que les Princes & Seigneurs de France n'estoient pas contents de ce que le Roy ne les appelloit point, & ne se conseilloit à eux de la conduite des grāds affaires du Royaume, mais se conseilloit & gouuernoit par gens qui n'estoient de leur cōdition.* Ils demanderent l'assemblee des Estats, cōme le souuerain remede cōtre les desordres, & le seul moyē de pacifier les troubles. Le Roy mesmes se soubsmit à l'assemblee conuoquee à Tours: Les plaintes estoiēt que la Iustice estoit mal administree, le peuple surchargé, mauuais ordre au gouuernemēt. On establit pour reformateurs, des Commissaires que l'on appella les Reformateurs du bien public. Mais tournons le fueillet; Recognoissons quels fruicts produisit ce remuëment: Ceux

qui

qui en escriuent nous apprennent que ces reformateurs qui n'auoient que la grandeur du Royaume & le soulagemẽt du peuple à la bouche conuertirent le bien public en leur particulier, & qu'eux seuls en profiterẽt, que chacun capitula pour soy, & que le salut du peuple qui deuoit aller deuãt toutes choses fust postposé aux interests priuez. Or qui est la cause auiourd'huy de nos esmotions, & d'auoir porté nos Princes à ceste nouueauté, si ce n'est la jalousie du commandement, & de se voir comme ils pretendent postposez à ceux lesquels ils estiment n'auoir aucun droict au gouuernement de l'Estat? Nous deuons croire neantmoins, que M. le Prince & ceux qui l'assistent sont emportez d'autres considerations que ces Princes du tẽps de Loys XI. & que le seul amour du bien de l'Estat les fait plaindre du gouuernement present: Mais il faut voir si leurs plaintes sont iustes, & ne faut pas condamner les hommes qu'ils accusent, & encor des hommes qui ne sont pas du cõmun sans les oüyr. Ainsi Philippes demãda peut-estre aux Atheniens les Orateurs qui estoient comme la garde de la bergerie, Ainsi Cesar changea les Magistrats qui luy estoiẽt suspects, lors qu'il eust mis fin aux guerres ciuiles. Ce sont des coups qu'ils firent l'vn & l'autre d'auctorité absoluë, & apres s'estre rendus les maistres. En France, nous pouuons dire à l'honneur de nos Roys, qu'on n'a gueres iusques icy entrepris de heurter les Magistrats sans cognoissance de cause, Il ne faut pas que la condemnation aille deuant l'accusation, comme le tonnerre va deuant l'esclair; ce seroit iniu-

ſtice & tyrannie. Et quoy que bien ſouuent la voix du peuple ſemble crier contre les principaux miniſtres, ſi ne la faut il pas eſcouter legerement. Il y faut garder les formes accouſtumees, deſcendre & voir, diſcerner le faux d'auec le vray, demeſler l'innocence d'auec la calõnie. Et comme la Iuſtice a ſes poids, ſes meſures & ſes nombres, recognoiſtre auſſi & peſer exactement la verité de toutes choſes. Si en France quelquefois on s'eſt autrement porté à l'endroict des premiers Officiers, cõme nous en auons des exemples regrettables, meſmes lors de la captiuité du Roy Iean, & de l'indiſpoſition de Charles V I. telles actions extraordinaires ne ſe doiuent tirer à cõſequence, il les faut rapporter à la violence du temps, & touſiours ſe tenir & s'attacher à la regle. Ie ne puis oublier vn exemple memorable des Seigneurs, & conſeillers du temps de Charles V I I. leſquels il fut contraint d'eſloigner de ſoy pour auoir paix auec Philippes Duc de Bourgoigne. Ce bon Roy ſe ſentoit grandement intereſſé en la perte de ſes bons & loyaux ſeruiteurs, & ne les vouloit abandonner qu'a toute force. Mais ils furent les premiers à le perſuader : ils donnerent au bien de la France leurs intereſts priuez, & quiterent la Cour pour le ſeruice de leur maiſtre. C'eſt vn exẽple rare, & d'vn excez d'affection extraordinaire qui ne doit pas faire loy ; mais pluſtoſt qui apprend aux Princes à pourueoir ſagement, qu'ils ne ſoiẽt point contraints de tomber en pareils inconueniens. Nous ſçauons que le iuſte meſcontentement des peuples procede lors que les charges du Royaume ne ſont point diſtribuees par me-

rire, que l'Eglise eſt opprimee, la Iuſtice mal adminiſtree, les Finances mal meſnagees, le peuple ſurchargé. Nous pouuõs dire auec raiſon que ſ'il y a quelque choſe à deſirer en l'Eſtat, le mal n'eſt point ſi extreme, & venu à tel excez qu'il ne puiſſe receuoir guariſõ, ſi ceux qui peuuent dans l'Eſtat y veulent contribuer leurs aydes comme ils doiuent. Et qui iugera ſans paſſion cõme toutes choſes ont eſté maniees depuis le deceds lamentable du feu Roy, ſera contrainct d'auoüer que le gouuernement ayant eſté conduict par peu d'hommes, ſoubs la regence de la Royne, & la Monarchie aucunement temperee, ſ'il faut ainſi dire, par Ariſtocratie, nous n'auons pas reſſenty de ſi mauuais effects qu'on n'y puiſſe remedier. Et quoy qu'on ſe plaigne qu'és affaires publiques & importãtes, il y a eu des coups frappez au preiudice de la grandeur de ceſte couronne, ſi eſt ce que parauãture il ſeroit mal-aiſé d'arguer & cenſurer ſi auant les conſeils que les principaux miniſtres ont donnez, qu'on ne les peuſt iuſtifier par bonnes raiſons. Le peuple en toutes nations a eſté noté du vice de legereté, & ſemble qu'il hayſſe touſiours l'Eſtat preſent, & qu'il inſulte à ceux qui gouuernent. Les plus iuſtes en tous Eſtats & Republiques n'ont pas eſté exempts de ces rencontres. Ce ſont malades qui voudroient bien changer de lict, & ne changeront pas de mal pourtant. Mais il ne leur faut pas permettre qu'auec grand'prudence, & en cela eſtre charitables par deſſus la cognoiſſance des peuples. Ce n'eſt pas de meſme des grands, leſ-

quels estans nourris dans le monde ne sont point subjects à ceste foiblesse, sont touchez d'autres mouuemens que le peuple, & pourueu qu'ils ne soient preoccupez de passion, ne condamneront pas legerement & sans cognoissance de cause les actions de ceux qui manient les affaires. Ils sçauent trop ce mot ancien, qu'on ne gaigne iamais gueres à changer de Roys & de Magistrats. Celuy qui foüilloit dãs la sepulture d'Antigonus, & disoit qu'il cerchoit le Roy Antigonus, nous vouloit apprendre que son successeur estoit encor plus rude que le defunct, & son joug moins supportable. Mais quoy qu'il en soit, il faut hayr le vice & non les hommes; & tous ces Messieurs qui se plaignent ont grand interest de faire paroistre qu'ils sont poussez à ceste haine des principaux Magistrats, par le seul zele public, par le salut cõmun & non par leur particulier ressentiment. On disoit de Cassius, qu'il hayssoit plus Cesar en priué que le tyran en public: Aussi bien souuent la hayne & la vengeance nous picquent & trãsportent plus que les considerations publiques. C'est à quoy il faut prendre garde de peur d'estre trompez, & d'enuelopper l'innocẽt auec le coulpable: Bref il est necessaire de s'acquerir vne exacte cognoissance des actions & deportemens de ceux qu'on accuse, auant que s'emporter à la rigueur d'vne condemnation. Ils nous marquent encor entre leurs plaintes, qu'on a faict sans eux les mariages de France & d'Espagne, & en demandent la surceance iusques à l'assemblee des Estats. C'est vne crainte parauanture imaginaire que

beaucoup de perſonnes ſe formẽt en leurs eſprits, que par ces mariages nous façions vn pont à l'Eſpagnol pour prendre auantage ſur nous, & que nous haſtions par ceſte alliance les mauuaiſes deſtinees de la France. Ie ſçay qu'il y en a qui croyent que c'eſt vne eſpece de prodige que nous puiſſions iamais eſtre vnis enſemble de cœur & de volonté, & que c'eſt pluſtoſt vn effect du ciel que de la terre d'eſtraindre ces deux Eſtats d'vn nœud d'amitié ferme & indiſſoluble, & ioindre deux nations de ſi diuerſes humeurs, d'vn temperament ſi ineſgal & diſproportionné. On nous a tant de fois entretenus de ce deſir qu'on dit eſtre hereditaire aux Rois d'Eſpagne de ioindre les fleurs de lys à leurs armes diuerſifiees, qu'il eſt bien mal-ayſé que beaucoup de François perdent ſi toſt ceſte opinion, & que ceſte alliance ne leur ſoit ſuſpecte. On dit qu'aux ſacrifices de Iunon coniugale, on n'offroit point le fiel de l'hoſtie immolee, pour monſtrer qu'és mariages tout doit eſtre plein d'amitié & de concorde : mais ils craignent que nonobſtant ces mariages, il reſte touſiours du fiel & de l'amertume parmy nous. Et ne fut ce pas Iulia qui acquit à Ceſar ſon pere la puiſſance de ſon mary, auec laquelle Ceſar releua ſa fortune, & baſtiſt ſes entrepriſes? Certainemẽt il faut auoüer que pour iuger des grandes affaires, il faut des ames non ſeulement vuides de paſſion, mais pleines de cognoiſſance. Les plus belles actions ſont ordinairement les plus ſujettes à calomnie, ſoit par malignité, ſoit par ignorance. Les yeux malades ne peuuent ſouffrir ce qui eſt trop

vif & trop brillant, ils se plaisent & recreent dauantage aux couleurs sombres & obscures : de mesme les plus hautes & releuees actions ne laissent aux yeux de la pluspart que de l'esclair & de l'estonnement. Mais tout ainsi qu'on ne void point les fondemens des plus beaux & superbes edifices, qui ne delaissent pour cela de se faire admirer, Aussi ne peut on pas tousiours penetrer & recognoistre les causes, les motifs & les bases des plus hauts desseings, blasmez bien souuent par l'apparence, quoy que tres-salutaires en effect. Or ne peut-on pas dire auec raison que le seul bruit de ces alliãces n'a point esté inutile durãt la minorité de nostre Roy, pour raffermir tousiours le sceptre en sa main, dissiper les factions de son Estat, & empescher que d'autres nous preuinssent en nos desseings, & fissent iusques dans l'Escurial des traictez & des pratiques à nos despens? Ce n'est pas que la France ne se puisse passer de ceste alliance. Elle subsiste par elle mesme, & quand elle sera bien vnie, elle est inuincible, & donnera terreur à toutes autres nations. Mais confessons que nos diuisions intestines nous portent quelques-fois à rechercher des remedes extraordinaires pour sauuer le corps de l'Estat. Et quand nos Princes voudront estre informez, s'ils ne le sont, des vrayes raisons de ceste alliance, peut-estre en demeureront-ils satisfaicts, & seront d'accord qu'elle a esté traictee auec vn grand iugement & prudence exquise de ceux qui gouuernent. Les secrets des Estats doiuent estre communiquez à peu. Le peuple qui a tousiours

les paſſions deſreglees, comme i'ay deſia touché, n'en eſt pas capable, & ſeroit dangereux de les luy fier & communiquer. Auſſi ne luy appartient-il pas d'en faire iugemẽt : mais il faut qu'il ſe reſerre dãs les bornes de ſon humble obeyſſance, croyãt que ceux qui conduiſent les affaires ſous l'authorité de leurs Majeſtez font tout pour le mieux, & apportent en leurs conſeils toute ſorte de fidelité & de ſuffiſance. Il n'y a que les grands du Royaume à qui la cognoiſſance en eſt deuë, & qui peuuent auec le reſpect accouſtumé demander compte de ce qui ſe paſſe. Mais il faut auſſi qu'ils ſe monſtrent exempts de toute paſſion, qu'ils balancent les choſes au poix de la raiſon, & que par là ils iugent des affaires. Mais quoy qu'il en ſoit lors que le Roy ſera paruenu à ſa maiorité, qui eſt par la grace de Dieu ſi proche de ſon terme, il donnera la loy non ſeulement à ſes ſubjets mais à ſoy meſme; il ſera l'arbitre de ſes volontez, il iugera ce qui eſt vtile pour le bien de ſon Eſtat : Et lors & grands & petits flechiront ſans contredit & ſans murmure ſoubs ſes commandemens. Mais voicy pour mettre Monſieur le Prince & ceux qui le ſuyuent en leur tort. Ils demandẽt les Eſtats; Prenons les au mot, comme deſia leurs Majeſtez par lettres publiques eſcrites aux Prouinces les ont ſagement preuenus. Ceſte conuocation d'Eſtats eſt de verité neceſſaire quand les plaintes ſont publiques, & n'y a point de plus certain remede à nos maux que celuy là. C'eſt de la conſolation aux affligez qu'on entende leurs plaintes, & qu'on face demonſtration de les

vouloir soulager. C'est vn moyen de contenter les peuples, de faire voir en plains Estats quel est l'ordre du gouuernement, comme les affaires sont maniees, les charges & honneurs distribuez, les Finances mesnagees; le desir qu'on a de repurger l'Eglise, reformer la Iustice, & soulager le peuple. C'est mesme de l'auantage aux Roys de prendre cognoissance des affaires, & abbaisser leurs sceptres & diadémes pour communiquer auec leurs subjets, s'instruire de ce qui se passe, afin d'y donner l'ordre necessaire. Aux Estats les Roys entendent la voix de la verité qui leur est le plus souuent cachee par diuers artifices; estant trop certain qu'on leur desguise beaucoup de choses lesquelles s'ils entendoient, comme il seroit souhaittable, donneroient autre remede & prouision aux affaires qu'ils ne font bien souuent. C'estoient les plaintes des plus grands Empereurs du passé, que trois ou quatre personnes les assiegeoient & tachoient à les surprendre. Et c'est ce qui faisoit que nostre bon Roy Loys XII. ne desdaignoit la conuersation des petits du Royaume, pour se rendre par ce moyen capable des fautes des grands, & y remedier. C'est donc en ces assemblees qu'on parle franchement & veritablement; Au lieu que nos langues & nos pensees sont le plus souuent captiues, & qu'il semble qu'on ne puisse qu'auec peine souffrir la parole d'vn hõme libre nourry genereusemẽt, & qu'on ne veuille que ces gẽs de seruice qui n'ont autre but que de cõplaire, & qui apportent vne espece d'obediẽce, aueu-

gle à

gle à tout ce qu'on leur commande. Ceux qui fuyent, ou condemnent telles assemblees, sont ceux-là ordinairement qui veulent seul gouuerner, qui n'ont aucune regle en leurs actiõs, dispôsent de tout à leur volonté, assiegent le Prince & empeschent tant qu'ils peuuent que d'autres n'en approchent. C'est en ces compagnies que les grands & vertueux personnages ont autresfois resisté courageusement au desmembrement de l'Estat, & se sont opposez aux alienations ruineuses qu'on a voulu faire des plus beaux fleurons de la couronne; & particulierement à celle du Roy Iean, de Charles sixiesme, & de François premier. Cest là qu'on peut regler la venalité profuse & indigne des charges tant militaires que de iudicature; & faire qu'à l'aduenir elles se distribuent non au poix de l'argent, mais au prix du merite. C'est-là qu'on demande compte hardiment à ceux qui ont mal-versé en leurs charges. C'est-là qu'on a descouuert autresfois ceux qui pour n'en rendre point, nous ont jettez à l'imitation de ce Grec, en vne guerre Peloponesiaque. Comme aussi c'est la gloire des principaux Ministres & Magistrats s'ils sõt accusez du desordre, de faire voir en si bonne compagnie l'innocence & integrité de leurs vies. Bref c'est par ce moyen que le Royaume s'est tousiours maintenu iusquesicy en son entier. Et tant s'en faut que les Estats diminuent l'auctorité royale, qu'ils l'affermissent d'auantage; & monstrent comme tout le Royaume

reprefenté en corps d'Eftats recognoift fon Roy comme fon Prince abfolu & Souuerain, auquel il s'addreffe en tout refpect & humilité, pour luy faire fes tres-humbles fupplicatiõs & remonftrances. On peut voir fur ce fubject les harangues faictes aux Eftats tenus à Tours, Orleans & Blois, qui tefmoignent auec quelle reuerence on a parlé aux perfonnes facrees de nos Roys, pour receuoir leurs commandemẽs. Voylà donc les fruicts que cefte affemblee d'Eftats nous peut produire, fi nous fommes fi ..ireux d'en fçauoir faire noftre proffit. Et peut-eftre qu'vne petite compagnie bien choifie de gens de bien, amateurs de la paix, & de l'honneur de la France pourroit faire le mefme effect, fi cefte autre plus grande affemblee ne fe pouuoit fi promptement conuoquer. Mais en attendant ce bon-heur tant fouhaitté des gens de bien, faifons ceffer prudemment les caufes de toutes ces efmotiõs, & baftiffons tous vnanimement vn temple à la Concorde. Recognoiffons qu'on ne peut remüer en Frãce que on ne reduife toutes chofes en vne miferable confufion. Que tous ces mouuemens font contraires à la difpofition prefente du corps de cefte Monarchie, laquelle affoiblie de la longue maladie des troubles paffez ne commençoit qu'à refpirer & reprendre haleine fur les derniers iours du feu Roy. Serions nous fi miferables de la rejetter aux maux dont à grãd' peine elle eft efchappee? La paix eftablie par la prudence & valeur de ce grand Prince auoit aucu-

nemẽt refermé & cõſolidé les playes de l'Eſtat.
Ne les ouurõs point, & ſouuenons-nous touſ-
iours que les guerres ciuiles ſont maladies des
Eſtats, qui deuiennent mortelles & incurables,
s'il ny eſt promptemẽt remedié. C'eſt vne ma-
xime que tous ceux qui troublent, taſchent à
trouuer leur appuy ou dans le peuple ou dans
la Nobleſſe : Car il faut tenir les villes, ou la cã-
pagne. La Nobleſſe eſt trop liee à la Monarchie
pour s'en ſeparer. Le peuple a trop reſſenty les
funeſtes effects des troubles paſſez pour y re-
tourner. Pauure peuple qui as tant de ſubiect
de te recognoiſtre par l'experience de tes miſe-
res, pourrois-tu te rembarquer en vne mer ou
tu as tant de fois pensé perir, veu que tu es en-
cor' tout degouttant du naufrage ? Mais diſons
vray ! Le peuple n'eſt-il pas ſemblable à la mer
qui de ſoy eſt calme & paiſible ſi les vents ne
l'agitent ? Et n'eſt-ce pas aux bons Pilotes à re-
cognoiſtre ces vents qui ſoufflent & pre-
ſeruer le vaiſſeau malgré la tempeſte ? Ie ne
doubte point qu'il ne ſoit facile à leurs Ma-
jeſtez d'aſſeurer l'Eſtat contre tous ces vents
& tous ces nouueaux flots qui ſe ſont eſle-
uez, & conduire ce vaiſſeau au port de ſa-
lut. Nous ſommes dans vne barque qui porte
Cæſar & ſa fortune. Nous deuons croire que
nous ne pouuons perir. Les mariniers prennẽt
bon augure de leur voyage, & s'aſſeurent d'e-
ſtre deliurez de la tourmente, lors que non ſeu-
lement ils voyent l'aſtre d'Helene, mais quand
les feux de Caſtor & Pollux luiſent ſur eux.

Leurs Majeſtez fortifiees encor d'vn fils de Frãce nous donnent occaſion de ne rien craindre. On dict que l'Iſle de Delos auparauant errante fut raffermie par l'enfantement de la Deeſſe Latone: Ainſi l'heureuſe naïſſance des enfans de France a raffermy l'Eſtat qui ſembloit eſbranlé. Et il faut eſperer que Dieu qui a monſtré ſa toute-puiſſance en la conſeruation de ceſt Eſtat, & en l'affermiſſement du ſceptre és mains de noſtre ieune Roy, voire par deſſus nos attentes, & quaſi contre toute eſperance humaine, acheuera ſon œuure, couronnera les deſſeins de noſtre Roy de toutes ſortes de proſperitez & benedictions. Mais ſi faut-il touſiours ſe ſouuenir que les meilleurs & plus ſages Pilotes obeyſſent quelquesfois à la tempeſte, cedent au temps & à la neceſſité, iettent en mer de la marchandiſe pour ſauuer le vaiſſeau. Et les plus grands hommes d'eſtat fleſchiſſent & biaiſent quelquesfois aux grandes affaires; imitans le Soleil qui ne tient pas touſiours ſa route droicte, mais auec ſa ligne torſe & oblique maintient & conſerue toutes choſes en bonne & agreable tẽperature. Nous ſçauons comme à Rome és ſucceſſions publiques on s'accommodoit prudemment auec le peuple, à fin d'eſtablir la concorde. Si ce meſme Senat Romain ne ſe fuſt roidy contre Cæſar & depuis contre Antoine, & ne les euſt iettez au deſeſpoir, ou pour le moins donné couleur & pretexte d'entreprendre, il n'euſt veu changer la forme de ſa Republique, & perdre

ſa liberté. C'eſt vn effect digne de ceſt autre accort Empereur, qu'vn traict de plume puiſſe faire, ce que bien ſouuent beaucoup de ſang reſpandu ne pourroit gaigner. Et ne vaut-il pas mieux faire croire qu'on ne ſe defie pas, que d'irriter & effaroucher hors de ſaiſon vn ſubjet qui ſe ſeroit vn peu desbandé? L'hiſtoire de Craſſus ſoubçonné de la conjuration Catilinaire, quoy que peut eſtre à tort & contre verité, nous fourniſt d'exemple bien remarquable. Le Senat diſſimula par prudence, ne ſe voulant enquerir plus auant, & condemna l'accuſateur pluſtoſt que l'accuſé. Monſieur le Prince & ceux qui l'on ſuiuy publient par tout qu'ils ont eſté forcez à ſe retirer, apres auoir ſouffert tout ce qui eſt poſſible d'endurer à des eſprits genereux. Que c'eſt vne neceſſité violente qui les a portez où ils ſont. Qu'ils ont mieux aymé ſe bannir de la Cour, que de s'y voir cõme en meſpris & hors du rãg que la naiſſance leur dõne. Que leur intẽtiõ n'eſt point de troubler l'ordre, & l'harmonie de l'Eſtat, mais oſter le deſordre, faire regner les loix, & remettre le Royaume en ſa forme & dignité anciẽne. Si leur imagination les a trompez, faiſons leur charitablement recognoiſtre leur erreur. Donnons leur qu'ils ayent eſté emportez par les paſſions les plus ſenſibles aux ames courageuſes. Et ne ſeroient-il pas deſerteurs du lieu qu'ils tiennent en France s'ils n'en auoient du reſſentiment, ſoit pour le public, ſoit pour le particulier? Ne ſont-ce pas les colonnes que

soustiennent nostre Estat, lesquelles on ne peut esbranler tant soit peu que l'edifice n'aille par terre? Ne leurs desnions point les choses justes, de peur de les reduire à demander les injustes. Ne seroit-il pas dãgereux de les porter aux extremitez & qu'ils fussent contraints de croire qu'il n'y auroit plus de salut qu'en leurs armes? La necessité rẽd quelquesfois les armes sinõ justes, pour le moins tolerables, qui autrement seroiẽt vniuersellemẽt condamnees; & qui court sur son esclaue l'espee à la main, luy donne par la loy naturelle quelque liberté de se defendre. Souuenons nous plustost que les couronnes les plus glorieuses sont celles qui se donnoient anciennement pour auoir sauué les citoyens. Arrestons ceux qui sont sur le bord du precipice & les sauuons d'vne main charitable. Ne leur donnons point de subjet de desfiance, cõme tousiours les foibles sont en allarme des plus puissants. Nous dirons encores auec l'hõneur de Monsieur le Prince qu'il ne s'est point iusques icy desbauché de son deuoir, ne s'est point destourné du chemin Royal. Il le faut reioindre & raprocher de leurs Majestez: C'est le tige de sainct Loys; & chacun sçait que la ruine des Princes du sang tire tousiours auec soy vne ruine ineuitable du Royaume. Mais outre tout cela, nous n'ignorons point la meslange & confusion qui est parmy nous, & comme il y auroit du peril d'esmouuoir les mauuaises humeurs du corps de l'Estat. Nous sçauons à nostre grand regret, qu'il est comme diuisé en

deux parts : N'y en faisons point naistre vne troisiesme. Estouffons dés leur naissance ces mouuemens, calmons par prudence ces orages, rejettons tous conseils violens qui ne peuuent qu'affoiblir l'Estat, & mettre d'ailleurs l'auctorité de leurs Majestez en compromis. Estant trop certain que depuis qu'on a vne fois secoüé le joug de l'obeïssance, & gousté la douceur du commandement, ou d'vne fausse liberté, on ne peut qu'auec peine retourner à son deuoir, & qu'en fin on tombe insensiblement en vne Anarchie. Les Roys en ces desordres des guerres ciuiles ne sont pas tousiours les maistres absolus. Il y a trop de parts & de factions. On a trop d'affaires à contenter ceux qui perpetuellement se plaignent, & qui veulent faire croire que tout despend d'eux. C'est vn vaisseau de Danaïdes qui ne se peut remplir. Chacun des grands veut auoir son fleuron, & nul ne veut seruir que soubs bons gages. Rien n'est si perilleux en vn Estat que la guerre ciuile, mesmement en la minorité des Roys, qui souffrent long temps auant qu'ils puissent regaigner leur auctorité, & dompter leurs peuples. Il faut recourir aux vrays remedes, auant que le mal deuienne incurable; & puis qu'il est en la puissance de leurs Majestez de mettre le Royaume en repos, & nous faire ioüir de cette heureuse & profonde paix, sous la faueur de laquelle nous viuions, n'est-ce pas le plus seur conseil qu'on leur puisse donner, pourueu que l'auctorité leur demeure entiere, de composer

ce trouble ſans nous engager à vne guerre funeſte & miſerable ? Certainement ceux qui n'ont pour but que le ſeruice du Roy, & le bien de la France ſeront touſiours deſireux de cette paix, hayront tout remuëment & nouueauté qui n'apporte en fin que ruine & deſolation à tous Eſtats. Mais qui voudroit troubler ce calme & cette ſerenité, ſinon ceux qui eſperent dans les naufrages publics ramaſſer les pieces du vaiſſeau? Qui voudroit r'allumer les feux de nos diuiſions que ceux qui penſeroient dans cette combuſtion publique, tirer leurs commoditez particulieres? Ne les croyons point, & ne ſoyons ſi imprudents de nous precipiter à vn naufrage tout certain, ou dreſſer nous meſmes le buſcher, comme ces mal-heureux Gymnoſophiſtes pour nous y bruſler miſerablement. N'eſt-il pas plus deſirable que ces eaux qui ſe ſont deſtournees rentrent en leur canal ordinaire, & en fin que tout reuienne & retombe en ce grand Ocean de la Royauté ? N'eſt-il pas plus ſeur d'eſteindre promptement ce feu qui couuoit ſoubs les cendres, & luy oſter la matiere & l'aliment, de peur qu'il ne conſomme & deuore vne partie de l'Eſtat ? C'eſt vn precepte de quelques Philoſophes qu'il ne faut iamais attizer le feu auec l'eſpee : Ils vouloient dire qu'il eſt dangereux d'irriter ceux que la colere tranſporte, & les reduire comme au deſeſpoir. Pluſtoſt les faut-il ramener par la raiſon, & les vaincre par la douceur, charmes tres-puiſſants vers les ames bien nees, & qui font ordinaire-

ment

ment plus d'effect que la crainte & la violence, ausquelles comme aux foudres mal-faisants les Roys ne doiuent iamais venir qu'à toute extremité. Mais aussi d'vn autre costé s'il est vray que M[r] le Prince a ce zele vertueux de se rendre instrument de la reformation de nos desordres, doit-il rechercher ce bien-la par vne voye rigoureuse, & y proceder autrement qu'auec l'ordre & les formes accoustumees? Faut il apporter le feu, & le cautere pour guarir les playes de l'Estat? s'il y a quelque maille en l'œil, faut-il creuer l'œil? s'il y a quelque petite Isle d'Aegine qui empesche la commodité du port de Piræe, faut-il pour cela esmouuoir ciel & terre, & donner insensiblement vn exemple de remuëment aux sujets? Qu'apportent ces nouueautez que le mespris des loix & du Souuerain, & finablement qu'vne dissipation d'Estat? Ne nous trompons point! Nos maux ne se guariront iamais que par remedes doux & gracieux, & qui en cherche d'autres, & veut vser de violens & de corrosifs, ne faict qu'accroistre & irriter le mal. Sur tout Monsieur le Prince se doit souuenir qu'entre la Diuinité & la Royauté, il n'y a point de puissance moyenne : Que nul ne partage l'auctorité auec les Roys, Qu'il faut doucement & franchement ployer soubs leur domination: Que c'est auiourd'huy à la Royne à donner la loy au Royaume, comme celle à qui en appartient le gouuernement, tant par

l'accord & consentement des Princes & Officiers de la Couronne, que par l'Arrest de la Cour des Pairs si solemnellement prononcé. Monsieur le Prince doibt croire que sa Majesté qui luy a tousiours rendu preuue de sa bienveuillance redoublera ses biens-faits, multipliera ses graces, luy conseruera les prerogatiues qui luy sont deuës. Bref qu'il ne tiendra qu'à luy-mesme, s'il ne remplist le lieu d'honneur que sa naïssance luy donne comme premier Prince du sang, & qu'aucun ne peut debattre. Mais quoy! Ne peut-il retenir son rang & ioüir de ses droicts sans remüer & allarmer toute la France? Faudroit-il par vne malediction tragique partager son heritage au trenchant de l'Espee? Nous voyons bien que les plaintes sont dressees contre trois ou quatre personnes. Mais le mal seroit commun à tous: Et de nous engager sur ce pretexte à vne guerre du bien public, helas qu'y trouuerions nous qu'vn mal tout public & vniuersel, & au lieu d'vne reformation parauanture imaginaire, des calamitez presentes? Donnons au bien general de la France les interests priuez, portons tous & grands & petits nostre seruice aux pieds de leurs Majestez, & tout bon-heur nous arriuera. Il n'y a point d'autre remede à nos maux, n'y d'autre salut pour la Frãce. Et qui ne doit craindre la juste indignation de son Roy? N'est-ce pas le dire du sage que qui le fait courroucer peche mortellement contre son ame?

Les Roys ſont les enfans du Ciel, & Dieu qui eſt le vray fondateur des Monarchies, en eſt auſſi le protecteur, a vn ſoing particulier de ſes Oincts qu'il aſſiſte viſiblement. Et tant d'exemples des ſiecles paſſez qui nous font voir comme la Prouidence diuine les conſerue, ſont autant de Regiſtres ou nous apprenons que les entrepriſes faictes contr'eux ſont touſiours ſuiuies d'vne malheureuſe iſſuë. Les Princes & grands du Royaume ſont trop intereſſez en l'Eſtat, trop attachez à la Monarchie pour la vouloir deſchirer & deſmembrer, Et encor' pouuons nous dire auec raiſon, que nous auons trop d'aſſeurance en Monſieur le Prince, pour croire qu'il vueille iamais ſouiller ſon nom de ceſte tache, de s'oppoſer aux volontez de leurs Majeſtez; mais que tout ſon but & toute ſon intention n'eſt autre, que de les faire regner auec plus de gloire & d'auctorité, releuer ce Royaume en plus grande ſplendeur & reſtablir toutes choſes en meilleur ordre. D'vn tige ſi illuſtre comme celuy de Bourbon, il ne peut iamais ſortir que toute fidelité. Oublieray-je trois paroles biens notables de la lettre de Monſieur le Prince ? Elles meritent d'eſtre icy enchaſſees pour l'obliger d'auantage. *Qu'il ne faict comme ceux qui ſaiſiſſoient des villes, armoient le peuple, & les eſtrangers, faiſoient guerre & paix à leur profit ſans ſe ſoucier de la reformation publique.* Et de verité ces actes ont touſiours eſté iugez ſi indignes de loyaux

ſubiects, que ceux meſmes qui les ont commis, ne les ont voulu iamais auoüer comme actes d'hoſtilité ou de rebellion. Et eſt choſe remarquable que les Princes qui ont eſté cy deuant contraints par le malheur de la France de prendre les armes ſur la cauſe ou pretexte du bien public, & de la religion, n'ont iamais deſaduoüé le Roy ; ains touſiours proteſté que leurs armes n'eſtoient leuees que pour le faire obeïr & luy rendre ſon auctorité, qu'on luy auoit vſurpee. Et ont touſiours eu ce ſoing particulier d'inſerer aux Edicts que tout ce qu'ils auoient faict eſtoit pour le ſeruice du Roy & bien de l'Eſtat; Ceſte clauſe eſtant, comme chacun ſçait, l'vn des principaux fondemens des Edicts. Tant a de pouuoir ſur les vrais François, le deuoir naturel & le reſpect de la Majeſté royale ! Croyõs donc que monſieur le Prince & ceux qui l'ont ſuiuy, n'ont intention que de bien faire : Obligeons leur foy par ceſte creance : Aſſeurõs nous qu'on n'arrachera iamais les Fleurs-de-lys de leurs cœurs, que la racine y eſt touſiours viue, & qu'ils ſont tous auſſi jaloux que leurs peres de la grandeur de la France. On cognoit aſſez qu'elle eſt inuincible, ſi elle ne tourne les armes contre elle-meſme. Ce nous ſeroit trop de reproche, qu'au lieu d'eſtre bien vnis & nous rendre redoutables par ceſte vnion, nous fuſſions la fable de l'eſtranger, en hazard d'en eſtre la proye. Eſperons que tous ceux qui ſe ſont eſloignez de la Cour, dõneront à l'amour

du païs leurs ressentimens particuliers, & se joindront tous ensemble plus que iamais au seruice du Roy, & au bien commun de l'Estat. C'est la vraye vnion, C'est le syncretisme autresfois tant vanté. Et c'est par ce moyen que Dieu inspirant à tous l'esprit de paix & de concorde, les animera d'auantage a l'honneur & exaltation du Royaume. Il ne faut que les ramener par prudence, & les raprocher de leurs Majestez, en faisant cesser les causes de cest esloignement. Nostre Monarchie est vne iuste Principauté sur des hommes libres, qui portent plus franchement leurs vies & leurs biens au seruice de nos Roys, que ne font par contrainte les subiets de tous autres Princes. Mais aussi iamais ceste grace n'a esté desniee aux bons & loyaux subjects, & particulierement aux grands interessez en l'Estat, d'estre escoutez en leurs raisons & remonstrances, quand elles võt au biẽ general & restablissemẽt du Royaume. Et c'est à quoy il est aujourd'huy necessaire de pouruoir soubz l'auctorité du Roy par les arts de la paix, & les voyes legitimes & que leurs Majestez ayent ceste gloire d'auoir la meilleure part à vn si bon œuure tant souhaité & attendu des gens de bien, Les Roys ont dés leur naissance vn esprit magnanime & resolu. Ce sont plantes diuines qui portẽt les fruicts aussi tost que les fleurs. Il ne faut point d'autre exemple à nostre Roy, auec la bonne institution qu'on luy donne, que celuy de ses ma-

jeurs, pour l'exciter aux belles & vertueuſes actions. C'eſt ſur ce patron-là qu'il faut former ſa ieuneſſe, & que par la memoire glorieuſe de nos Louys, de nos Charles, de nos Philippes, de noſtre Henry le Grand, il ſoit inſpiré d'vn genereux deſir à les ſurmonter. C'eſt d'eux auſſi qu'il doibt apprendre à bien regner, & ſe ſouuenir touſiours qu'ils ont heureuſement manié leurs ſceptres, quand ils en ont faict hommage à Dieu, & qu'ils luy ont rendu la meſme ſubiection & recognoiſſance qu'eux-meſmes deſirent de leurs ſubjects.





